



Fourniture et livraison de plaquettes bois-déchiqueté et de combustible bois granulés

Règlement de consultation

Marché de fournitures courantes et de services

N°2025/PNC/AOO/09

Date et heure limites de remise des offres : le 19 janvier 2026 à 12 h 00



Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais • 48400 Florac-Trois-Rivières

Tél. +33 (0)4 66 49 53 00

www.cevennes-parcnational.fr • info@cevennes-parcnational.fr

1 NOM ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC).

6 bis, place du palais 48400 FLORAC-TROIS-RIVIÈRES.

Responsable du marché : Monsieur le Directeur de l'établissement public du Parc national des Cévennes.

2 OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent accord-cadre porte sur la fourniture et la livraison de plaquettes bois-énergie pour la chaufferie du siège administratif du Parc national des Cévennes, située 6 bis place du Palais 48400 Florac-Trois-Rivières, pour la chaufferie des bureaux situés au col de la Serreyrède 30570 Valleraugue, ainsi que la fourniture et la livraison de combustible bois granulés pour les autres bâtiments de l'EP PNC.

3 MODALITÉS DE CONSULTATION

3.1 Type de consultation

Cet accord cadre est passé selon la procédure formalisée en application des articles L.2124-1 et R.2124-1 du code de la commande publique et des articles R.2113-1 à 3 pour les marchés allotis.

La présente consultation est une consultation initiale..

3.2 Lots - Tranches

Il comporte 3 lots :

| Intitulé du lot | Montant maximum sur la durée totale du marché |
|---|---|
| Lot n°1 : Fourniture et livraison de plaquettes bois-énergie pour la chaufferie du siège administratif à Florac | |
| Lot n°2 : Fourniture et livraison de plaquettes bois-énergie pour la chaufferie de la Serreyrède à Valleraugue | 200 000 € TTC |
| Lot n°3 : Fourniture et livraison de combustible bois granulés | |

L'EP PNC se réserve le droit de ne pas attribuer certains lots à l'issue de la procédure.

3.3 Technique d'achat

Les candidats peuvent soumissionner pour l'ensemble des lots.

Pour chaque lot, le présent accord-cadre est mono-attributaire sans minimum et avec un maximum en valeur (cf. art.3.2) sur toute sa durée (reconductions comprises).

Il donnera lieu à la conclusion de bons de commande, qui seront émis au fur et à mesure des besoins, en application de l'article R.2162-2. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur par message électronique.

3.4 Variantes - Options

Des variantes pourront être proposées par les prestataires, concernant des prestations qu'ils jugent utiles à l'exécution optimale des prestations.

3.5 Considérations environnementales

L'EP PNC étant engagé dans une démarche de développement durable et d'éco-responsabilité, l'offre proposée par les prestataires devra intégrer la prise en compte de cette démarche.

3.6 Durée de validité des offres

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

3.7 Modifications du marché en cours d'exécution

Dans le respect des articles L.2194-1 et 2 et R.2194-1 à 4 du code de la commande publique, le marché pourra être modifié en cours d'exécution par le pouvoir adjudicateur, afin d'adapter les prestations initialement demandées en cours de réalisation du marché si cela s'avérait nécessaire.

4 PUBLICATION

Site Internet de l'établissement Public du Parc national des Cévennes.

Site profil d'acheteur (plate-forme des achats de l'État PLACE).

Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP)

Journal officiel de l'Union Européenne (JOUE)

5 DURÉE DU MARCHÉ

Le présent marché est conclu pour une durée de 1 an à partir de sa date de notification.

Il est reconductible trois (3) fois par période d'un an, jusqu'au 31 décembre 2025.

La reconduction se fera de manière tacite.

En cas de non-reconduction, l'EP PNC transmet sa décision au titulaire par courriel avec accusé de réception au plus tard un mois avant la fin de la validité du marché. La décision de non-reconduction n'est assortie d'aucune indemnité pour le titulaire.

6 DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

6.1 Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le présent règlement de consultation (RC) et son annexe ;
- l'annexe financière : bordereau des prix ;
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes ;
- le cadre de mémoire technique ;
- la lettre de candidature (DC1) ;
- la déclaration du candidat (DC2).

6.2 Retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site internet de la plateforme des marchés publics de l'État : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Lors du téléchargement du dossier de consultation, les candidats sont invités à enregistrer leurs coordonnées sur le profil d'acheteur (www.marches-publics.gouv.fr) afin de pouvoir être informés d'éventuelles modifications apportées au dossier de consultation ou de réponses apportées à des questions posées par d'autres candidats, les échanges d'une consultation devant être dématérialisés.

6.3 Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

7 PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

7.1 Présentation de la candidature

Les candidats devront produire les éléments suivants à l'appui de leur candidature :

- une lettre de candidature (formulaire DC1 ou équivalent), reprenant l'ensemble des éléments demandés et comportant les déclarations sur l'honneur relatives aux interdictions de soumissionner telles que mentionnées aux articles R.2143-3 et suivant du code de la commande publique ;

☒ **des renseignements permettant d'apprécier la capacité professionnelle, technique et financière du candidat** (formulaire DC2 ou équivalent) :

- Le chiffre d'affaires global, ainsi que la part du chiffre d'affaires consacré aux prestations objet du marché, des trois derniers exercices disponibles,
- Une liste de références pour des prestations réalisées au cours des 3 dernières années.

En cas de groupement ou de sous-traitance, les candidats devront fournir pour chaque sous-traitant ou cotraitant les mêmes documents exigés aux candidats par le pouvoir adjudicateur.



Les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme **d'un document unique de marché européen (DUME)**. Il s'agit d'un outil de candidature simplifié et dématérialisé.

Ce dernier est disponible sous le lien suivant : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr>

7.2 Présentation de l'offre

Les candidats devront produire les éléments suivants à l'appui de leur offre :

☒ **L'annexe financière** (bordereau des prix) dûment complétée ;

☒ **Le cadre de réponse technique** détaillant :

- une présentation synthétique de l'entreprise, de ses moyens humains et matériels et de ses principales références,
- la nature et les caractéristiques du combustible (certifications, labels éventuels),
- les conditions et délais de livraisons,
- les garanties du fournisseur,
- le volume de stock de sécurité de l'entreprise,
- le mode de production du combustible et son circuit d'approvisionnement (certifications, labels éventuels),
- toutes observations qu'il peut émettre sur le cahier des charges et les éventuelles difficultés rencontrées.

Les candidats ne sont pas contraints à fournir obligatoirement le cadre de réponse technique, ils peuvent transmettre leur offre technique avec un document dont la forme est libre, propre à l'entreprise.

7.3 Langue de rédaction des propositions

Les propositions et notices diverses doivent être rédigées en langue française.

7.4 Unité monétaire

Le candidat est informé que le pouvoir adjudicateur souhaite conclure le marché en euros.

8 MODALITÉS DE REMISE DES PLIS

La date limite de réception des offres est fixée le **19 janvier 2026 à 12h00**

Les candidats doivent transmettre leur pli (comportant la candidature et l'offre) par un dépôt unique sur la plateforme des achats de l'État. Le dépôt électronique des plis s'effectue exclusivement sur la plateforme PLACE : www.marches-publics.gouv.fr

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus avant la date et l'heure limites de remise des offres. Les plis qui sont reçus ou remis après sont rejetés.

Attention ! Il est recommandé aux candidats de débuter le téléchargement de leurs pièces plusieurs heures avant l'expiration des dates et heures limite de remise des offres, afin d'éviter que le téléchargement ne se termine après les délais impartis.

Un service de support du profil d'acheteur est disponible de 9 h 00 à 19 h 00, les jours ouvrés, pour répondre à vos questions ou vous assister en cas de difficultés : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAide>.

9 EXAMEN DES CANDIDATURES

Au vu des éléments produits au titre de la candidature, le pouvoir adjudicateur élimine les candidats qui ne disposent pas de la capacité économique et financière, des capacités techniques et professionnelles demandées pour exécuter les prestations concernées.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander à tous les candidats concernés, dans un délai approprié, de compléter leur dossier de candidature, s'il s'avère que ce dernier fait apparaître des pièces absentes ou incomplètes. Le pouvoir adjudicateur peut donc ne pas faire usage de cette possibilité et éliminer les candidats qui ne produisent pas un dossier de candidature complet.

10 JUGEMENT DES OFFRES

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Libellé | % |
|--|----|
| 1- Prix des prestations | 50 |
| 2- Valeur technique des prestations | 30 |
| 3- Performance en matière de gestion durable | 20 |

10.1 Critère quantitatif financier : Prix des prestations

Les offres seront comparées sur la base des prix unitaires du bordereau des prix fourni par le candidat.

Le calcul de la note s'effectuera selon la formule suivante (hors offre jugée anormalement basse) :

Note sur 10 = 10 x (prix de l'offre la plus basse/prix de l'offre examinée)

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le sous-détail d'un prix ou dans la proposition financière figurant dans l'offre d'un candidat, elles seront rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

Toutefois si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier le sous-détail pour le mettre en harmonie avec le prix unitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

10.2 Critère qualitatif : Valeur technique des prestations

La valeur technique de l'offre est jugée sur la base des éléments fournis dans le cadre de réponse technique du candidat.

La note maximum pour ce critère sera de 10, décomposée comme suit :

- Caractéristiques techniques du combustible proposé (4/10),
- Conditions et délais de livraison, moyens mobilisés, stock de sécurité (4/10),
- Références (2/10).

10.3 Critère qualitatif : Performance en matière de gestion durable (conditions de production et de commercialisation)

Ce critère concerne les garanties apportées à la gestion durable et respectueuse de l'environnement, des forêts ou des exploitations dont est issu le combustible proposé, ainsi que le circuit d'approvisionnement, de la production jusqu'à la livraison.

Ce critère est jugé sur la base des éléments fournis dans le cadre de réponse technique du candidat. La note maximum pour ce critère sera de 10.

10.4 Note finale pour la sélection

Les notes obtenues pour les trois critères seront pondérées par le coefficient du tableau de pondération ci-dessus.

Le calcul de la note finale s'effectuera donc de la manière suivante :

Note finale = note critère n°1 x 50% + note critère n°2 x 30% + note critère n°3 x 20%

L'EP PNC se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix, ayant servis à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

Sous réserve d'un nombre suffisant de candidats, l'EP PNC se réserve le droit de négocier les propositions avec les trois candidats les mieux classés. Cependant, il pourra attribuer le marché sur la base des seules offres initiales. Les modalités pratiques de la négociation seront précisées dans le courriel d'invitation à négocier. Les candidats devront alors répondre dans les conditions de forme et de délai fixées par l'EP PNC.

L'offre retenue est l'offre qui a obtenu la meilleure note, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération.

10.5 Suites données à la consultation

A l'issue de la période d'examen et de comparaison des offres, le pouvoir adjudicateur adresse une lettre aux candidats dont l'offre n'a pas été retenue.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats des articles R.2143-6 à 10 du code de la commande publique, dans le délai maximum de **7 jours** imparti.

Aussi, pour chaque lot, l'EP PNC peut, à tout moment, abandonner la procédure, sous la forme d'une déclaration sans suite.

11 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les candidats qui désirent obtenir des renseignements complémentaires sur le dossier de consultation, doivent exprimer leur demande via la plateforme des achats de l'État <https://www.marches-publics.gouv.fr> ou par courriel aux adresses suivantes :

Pour les renseignements d'ordre administratif :

- Correspondante administrative :

M. Laurent BERNARD, Chargé de la commande publique

Courriel : laurent.bernard@cevennes-parcnational.fr

Pour les renseignements d'ordre technique :

M. Jean-Marie BAUDOIN, Régie technique

Courriel : jeanmarie.baudoin@cevennes-parcnational.fr

12 CONTENTIEUX

En cas de litige, le tribunal territorialement compétent auprès duquel de plus amples renseignements relativement aux voies de recours peuvent être demandées est le Tribunal administratif de Nîmes – 16, avenue Feuchères – CS88010 – 30941 NÎMES Cedex 09 – Tél. 04 66 27 37 00 – Fax. 04 66 36 27 86 – Courriel : greffe.tanimes@juradm.fr